

Assurances d'hospitalisation



Plus de confort, de flexibilité et
d'intimité : décidez vous-même
des soins que vous souhaitez
recevoir à l'hôpital pour pouvoir
vous concentrer sur votre guérison.

Assurances complémentaires

Hôpital	HOSPITAL ECO ¹	HOSPITAL FLEX ¹
	Assurance en division commune en cas de séjour hospitalier stationnaire : 100 % des frais, y c. le libre choix de l'hôpital ² ➔ helsana.ch/fr/hospitaleco	Assurance flexible en cas de séjour hospitalier stationnaire : libre choix de la division au cas par cas ³ ➔ helsana.ch/fr/hospitalflex
	 Aide ménagère après votre séjour hospitalier	 Division privée, demi-privée ou commune dans toute la Suisse ³
Séjours hospitaliers en Suisse	100 % des frais en division commune dans toute la Suisse ²	Flexibilité du choix de l'hôpital, de la division et du médecin dans toute la Suisse, après prise en compte de la participation aux coûts choisie ³ : Hospital Flex 1 : - Division commune : aucune participation aux coûts - Division demi-privée : 35 % (max. CHF 3000.-/an) - Division privée : 50 % (max. CHF 9000.-/an) Hospital Flex 2 : - Division commune : aucune participation aux coûts - Division demi-privée : 20 % (max. CHF 2000.-/an) - Division privée : 35 % (max. CHF 4000.-/an)
Confort de chambre	Division commune, chambre à plusieurs lits, dans toute la Suisse ²	Libre choix de la division ³ : division commune, demi-privée ou privée
Séjours hospitaliers à l'étranger	CHF 500.-/jour pendant max. 60 jours/an pour les séjours hospitaliers d'urgence et planifiés ⁴	Hospital Flex 1 : CHF 500.-/jour pendant max. 60 jours/an pour les séjours hospitaliers d'urgence ou planifiés ⁴ Hospital Flex 2 : CHF 1000.-/jour pendant max. 60 jours/an pour les séjours hospitaliers d'urgence ou planifiés ⁴
Libre choix du médecin		Libre choix de la ou du médecin hospitalier ³ (en cas de séjour en division demi-privée ou privée)
Forfait d'accouchement (en cas d'accouchement ambulatoire)		Hospital Flex 1 : CHF 500.-/accouchement Hospital Flex 2 : CHF 1000.-/accouchement
Séjour en rooming-in pour une personne accompagnante		Hébergement et repas d'un accompagnant à l'hôpital Hospital Flex 1 : CHF 50.-/jour, max. 15 jours/an Hospital Flex 2 : CHF 100.-/jour, max. 15 jours/an
Soins aigus et de transition	CHF 90.-/jour pendant max. 14 jours/an pour les frais de pension (hébergement et repas) pendant des soins stationnaires aigus et de transition dans un EMS	Module complémentaire Option : CHF 100.-/jour pendant max. 14 jours/an (si le module complémentaire FLEX est inclus)
Cures balnéaires et de convalescence	CHF 30.-/jour pendant max. 30 jours/an pour les cures balnéaires et de convalescence prescrites par un-e médecin après une opération ou une maladie	Option : CHF 100.-/jour pendant max. 21 jours/an (si le module complémentaire FLEX est inclus)
Aide ménagère	CHF 30.-/jour, max. 30 jours/an	Option : CHF 50.-/jour pendant max. 30 jours/an (si le module complémentaire FLEX est inclus)
Nanny Service (service de garde d'enfants) Personne assurée : parent	30 heures/an L'un des parents est à l'hôpital pour une intervention stationnaire : après concertation avec notre centrale d'appels d'urgence, nous organisons une garde d'enfants 7 jours sur 7 par du personnel qualifié.	Option : 30 heures/an L'un des parents est à l'hôpital pour une intervention stationnaire : après concertation avec notre centrale d'appels d'urgence, nous organisons une garde d'enfants 7 jours sur 7 par du personnel qualifié.
KidsCare (garde d'enfant) Personne assurée : enfant	30 heures/an Enfant malade/accidenté : après la prise de contact avec notre centrale d'appels d'urgence, nous organisons la garde de votre enfant à domicile par une personne qualifiée.	

Rabais dans les assurances d'hospitalisation

Rabais de famille
à partir de 2 personnes 5 %
à partir de 3 personnes 10 %

Rabais pluriannuel
Pour les nouveaux clients et clientes :
3 % pour les contrats de 3 ans

Franchise hospitalière
au moins 15 % de rabais avec des franchises hospitalières au choix

¹ Maternité : délai de carence de 365 jours à compter du début de l'assurance

² Hôpital répertorié (liste cantonale), hôpital conventionné LAMal Helsana.

³ • Parmi les hôpitaux et médecins reconnus par Helsana. Vous trouverez la liste des hôpitaux sans couverture des coûts sur

➔ helsana.ch/negociations-tarifaires.

• Veuillez noter que la visite d'hôpitaux et de médecins non reconnus par Helsana entraînera des frais qui seront à votre charge.

⁴ Déposer une demande de prise en charge des coûts avant le traitement prévu

Hôpital	HOSPITAL Demi-Privée ¹	HOSPITAL Privée ¹
	Assurance en division demi-privée en cas de séjour hospitalier stationnaire : chambre à deux lits et libre choix du médecin dans toute la Suisse ² ➔ helsana.ch/hospital-demi-privée	Assurance en division privée en cas de séjour hospitalier stationnaire : chambre individuelle et libre choix du médecin dans toute la Suisse ² ➔ helsana.ch/hospital-privée
	 Séjour en division demi-privée (chambre à deux lits)	 Séjour en division privée (chambre individuelle)
Séjours hospitaliers en Suisse	Couverture intégrale en division demi-privée dans toute la Suisse ²	Couverture intégrale en division privée dans toute la Suisse ²
Confort de chambre	Division demi-privée , chambre à deux lits dans toute la Suisse ²	Division privée , chambre individuelle dans toute la Suisse ²
Séjours hospitaliers à l'étranger	CHF 1500.–/jour, pour les traitements d'urgence CHF 1500.–/jour, avec garantie de prise en charge des coûts pour les traitements ciblés ³	Couverture des coûts intégrale , pour les traitements d'urgence Couverture des coûts intégrale , avec garantie de prise en charge des coûts pour les traitements ciblés ³
Libre choix du médecin	Libre choix de la ou du médecin à l'hôpital ²	Libre choix de la ou du médecin à l'hôpital ²
Forfait d'accouchement (en cas d'accouchement ambulatoire)	CHF 1500.–	CHF 3000.–
Séjour en rooming-in pour une personne accompagnante	Hébergement et repas d'un accompagnant à l'hôpital CHF 100.–/jour, max. 15 jours/an	Hébergement et repas d'un accompagnant à l'hôpital CHF 200.–/jour, max. 15 jours/an
Soins aigus et de transition	CHF 120.–/jour pendant max. 14 jours/an pour les frais de pension (hébergement et repas) pendant des soins stationnaires aigus et de transition dans un EMS	CHF 240.–/jour pendant max. 14 jours/an pour les frais de pension (hébergement et repas) pendant des soins stationnaires aigus et de transition dans un EMS
Cures balnéaires et de convalescence	CHF 100.–/jour pendant max. 21 jours/an pour les cures balnéaires et de convalescence prescrites par un-e médecin après une opération ou une maladie	CHF 200.–/jour pendant max. 21 jours/an pour les cures balnéaires et de convalescence prescrites par un-e médecin après une opération ou une maladie
Aide ménagère	CHF 100.–/jour, max. 30 jours/an	CHF 200.–/jour, max. 30 jours/an
Nanny Service (service de garde d'enfants) Personne assurée : parent	60 heures/an L'un des parents est à l'hôpital pour une intervention stationnaire : après concertation avec notre centrale d'appels d'urgence, nous organisons une garde d'enfants 7 jours sur 7 par du personnel qualifié.	120 heures/an L'un des parents est à l'hôpital pour une intervention stationnaire : après concertation avec notre centrale d'appels d'urgence, nous organisons une garde d'enfants 7 jours sur 7 par du personnel qualifié.
KidsCare (garde d'enfant) Personne assurée : enfant	60 heures/an Enfant malade/accidenté : après la prise de contact avec notre centrale d'appels d'urgence, nous organisons la garde de votre enfant à domicile par une personne qualifiée.	120 heures/an Enfant malade/accidenté : après la prise de contact avec notre centrale d'appels d'urgence, nous organisons la garde de votre enfant à domicile par une personne qualifiée.
Fast Track	Première consultation rapide chez un-e spécialiste	Première consultation rapide chez un-e spécialiste
Deuxième avis d'expert	Deuxième avis médical par des expert-e-s renommé-e-s en cas de maladie grave ou suite à un accident. Adaptation précise de la solution médicale à vos besoins personnels	Deuxième avis médical par des expert-e-s renommé-e-s en cas de maladie grave ou suite à un accident. Adaptation précise de la solution médicale à vos besoins personnels

Couverture sans faille avec PRIMEO

- Maternité : délai de carence de 365 jours à compter du début de l'assurance
- Parmi les hôpitaux et médecins reconnus par Helsana. Vous trouverez la liste des hôpitaux sans couverture des coûts sur ➔ helsana.ch/negotiations-tarifaires.
 - Veillez noter que les frais engagés en division privée et demi-privée ne sont pas pris en charge pour les hôpitaux et les médecins non reconnus par Helsana.
- Déposer une demande de prise en charge des frais avant le traitement prévu

Nous sommes là pour vous.
Tout au long de la vie. Pour
que vous restiez en bonne
santé, retrouviez rapidement
la santé ou viviez mieux malgré
la maladie.

Nous nous ferons un plaisir de vous aider.

Groupe Helsana

0844 80 81 82

➔ helsana.ch/contact

Prendre un rendez-vous en ligne

➔ helsana.ch/conseil



Distinguée par les meilleures notes.



Le Groupe Helsana comprend Helsana Assurances SA, Helsana Assurances complémentaires SA et Helsana Accidents SA.
Les informations et les descriptions des prestations des produits sont présentées de manière sommaire et non exhaustive.
Pour obtenir une description contraignante de prestations d'assurance, veuillez consulter ➔ helsana.ch.
Ce support publicitaire ne constitue pas une offre contraignante. Sous réserve de modifications.